



Rapport d'activité 2013

Mesdames, Messieurs,

Nous ne sommes pas proches de la branche. Nous sommes assis dessus. En décembre 2013, la Caisse de pensions MOBIL a déménagé son personnel au sein des nouveaux locaux de Mobilcity, le Centre de Compétence pour l'automobile et le transport de Berne. Le déménagement marquait la fin d'une année couronnée de succès. En effet, le nombre d'entreprises affiliées et d'assurés a augmenté. Le taux de couverture s'est développé pour atteindre 105,58 % au 31 décembre 2013. À la même date, les réserves de fluctuation de valeurs étaient entièrement constituées. La CP MOBIL peut faire face au risque en toute circonstance.

Nous avons le plaisir de vous informer des différents événements de l'exercice 2013:

Le 1^{er} janvier 2013, la CP MOBIL a réduit d'en moyenne 10 % les cotisations de risque de la prévoyance LPP. Cette réduction a été rendue possible en partie grâce à la Gestion de la Santé dans l'Entreprise (GSE). Ce système de détection et d'intervention précoces des cas d'invalidité a été instauré en 2010 et est à présent appliqué par environ 40 % des entreprises affiliées. Notre succès: grâce à la GSE et aux mesures de réadaptation mises en place très tôt, nous avons pu éviter le paiement de prestations d'invalidité à hauteur de plusieurs millions mais surtout nous avons permis à des hommes et des femmes de rester intégrés dans le monde du travail.

Les retraités profitent également du succès de l'exercice 2013. En novembre 2013, les bénéficiaires d'une rente de vieillesse ont perçu un montant supplémentaire sous forme d'une rente mensuelle unique.

Depuis le début, la CP MOBIL est un partenaire important de Mobilcity, le projet de construction réalisé conjointement par différentes organisations du secteur de l'automobile et des transports. Outre la mise en commun des forces au sein d'un même endroit, la CP MOBIL profite de la proximité des associations professionnelles et ainsi des partenaires de la branche automobile et transports. Les nouveaux locaux de Mobilcity permettent à la Caisse de compensation MOBIL et à la CP MOBIL de se retrouver sous un même toit dès 2014. De nouvelles synergies sont créées dans différents secteurs d'activité et peuvent ainsi être mises à profit.

La CP MOBIL remercie ses clients pour la confiance qu'ils lui ont témoignée ainsi que toutes les associations professionnelles et partenaires commerciaux pour leur collaboration tout aussi agréable que fructueuse. La CP MOBIL est heureuse de continuer ce voyage en toute sécurité avec vous !

Caisse de pensions MOBIL

Roland Graf
Directeur

Berne, mai 2014

CP MOBIL, Wölflistrasse 5, Case Postale, CH-3000 Berne 22, Tél. +41 (0)31 326 20 19,
Fax +41 (0)31 326 20 39, info@pkmobil.ch, www.pkmobil.ch

La CP MOBIL est une caisse de prévoyance (fondation de prévoyance preparis)
des associations professionnelles UPSA, ASTAG, 2roues Suisse et USIC

PK MOBIL
CP

En route vers un avenir sûr

Les évènements importants de l'exercice 2013

Mobilcity

La CP MOBIL est copropriétaire des locaux de Mobilcity et a pu y emménager, en décembre 2013, après deux années de travaux.



La Caisse de pensions du secteur de la mobilité se trouve ainsi au cœur de la branche.

De plus, le nouvel emplacement permet le regroupement de la Caisse de pensions avec la structure d'exécution, la Caisse de compensation MOBIL (auparavant Caisse de compensation pour l'artisanat suisse de l'automobile, de la moto et du cycle). De nouvelles synergies voient le jour dans divers domaines tels l'administration, les ressources humaines et les finances et se répercutent de façon positive sur l'activité et les coûts administratifs.

Diminution des cotisations de risque

Au 1^{er} janvier 2013, la CP MOBIL a réduit les cotisations pour la troisième fois en cinq ans. La réduction, à hauteur de 10 % minimum, a été mise en œuvre dans les plans de prévoyance LPP (les plans arrivant à échéance et n'étant plus proposés en ont été exclus).



Montant supplémentaire pour les bénéficiaires d'une rente de vieillesse

À la CP MOBIL, si l'exercice est fructueux, ce ne sont pas uniquement les assurés actifs qui en profitent par une réduction des cotisations mais également les retraités. En 2013, tout comme en 2008, un montant supplémentaire leur a été crédité sous forme d'une rente mensuelle unique.

Proximité avec nos clients

Il y a cinq ans, la CP MOBIL a renforcé les effectifs du service externe afin de répondre sur place au mieux aux besoins de conseils et d'accompagnement des clients. Aujourd'hui, le service externe compte cinq employés. Les conseillers/ères d'entreprise accompagnent aux niveaux national et régional dans les langues respectives.



La CP MOBIL se trouvant au plus proche du marché, sa collaboration avec les courtiers s'est intensifiée ces dernières années et a connu un développement positif. Disposant d'un service externe, la CP MOBIL ne rémunère pas les courtiers externes en courtage et indemnités. La CP MOBIL met les moyens disponibles à disposition des assurés (la réduction des cotisations en est un exemple).

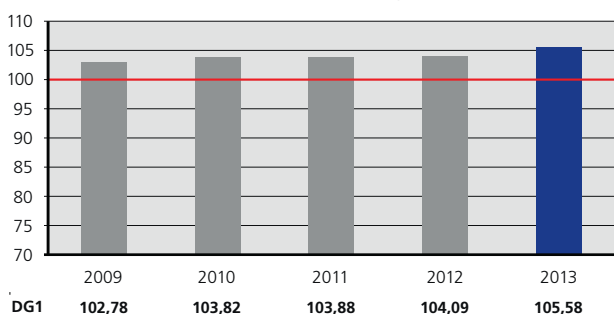
Commission d'assurance

Au 1^{er} janvier 2014, Monsieur Nicolas Leuba (représentant des employeurs), UPSA, occupera le poste de président de la commission d'assurance (précédemment vice-président). Quant à Monsieur Rolf Frehner (représentant des travailleurs), Unia, il occupera le poste de vice-président (auparavant président). Ce changement au bout de deux ans a lieu conformément aux dispositions réglementaires.

Les faits importants de l'exercice 2013

Taux de couverture selon l'article 44 OPP 2

Le taux de couverture était de 105,58 % au 31 décembre 2013. Il a augmenté par rapport à l'année précédente. Grâce au modèle largement répandu de réassurances, la CP MOBIL n'a jamais subi de découvert. Le développement du taux de couverture des cinq dernières années :



Réserves de fluctuation de valeurs

Le résultat de l'exercice a permis cette année encore la constitution de réserves. Les valeurs ciblées concernant les réserves de fluctuation de valeurs ont été pleinement atteintes au 31 décembre 2013 et s'élèvent à 47 millions de francs suisses. La CP MOBIL prouve ainsi pouvoir faire face au risque en toute circonstance.

Placements

Selon les indications contractuelles, la CP MOBIL place sous sa propre responsabilité une partie des actifs de prévoyance. Au 31 décembre 2013, cela correspondait à environ 9,2 % de l'ensemble des actifs de prévoyance et à une valeur de dépôt d'environ 128 millions de francs suisses.

Taux d'intérêt des avoirs de vieillesse

Durant l'année 2013, le taux d'intérêt minimal-LPP était de 1,5 %. La CP MOBIL a rémunéré l'ensemble des avoirs vieillesse (obligatoires et surobligatoires) à un taux de 2 %. En 2014, la rémunération de la CP MOBIL est également 0,5 % au-dessus du taux d'intérêt minimal-LPP et s'élève à 2,25 % pour la globalité des avoirs vieillesse.

Les frais administratifs ne changent pas

Les frais administratifs sont calculés en pourcentage du salaire assuré et sont compris pour la prévoyance LPP entre 0,3 % et 0,4 % selon le plan de prévoyance. La CP MOBIL n'a pas augmenté ce tarif depuis 2004. En 2014 également, le taux de cotisation concernant les frais administratifs ne changera pas. Il restera au niveau bas actuel.

Le règlement relatif aux cotisations ne change pas

Les taux de cotisations pour tous les plans de prévoyance ne changeront pas en 2014 et 2015. Ils resteront au niveau attractif actuel.